

PV du CODIR RESTREINT PACA FFESSM du 25 janvier 2018

Présents : tous les membres du CODIR, Invité le DTN Richard THOMAS, Invités Présidents de CODEP

Sauf excusés : M. TOURRETTE, Valérie HUET, André RAUCH, et Guillaume VIAL (Président du Codep 04)

Conformément à l'ordre du jour réalisé par le Président, les points suivants ont été abordés : Les urgences administratives

Début de séance: 19h30

Plusieurs points ont été abordés

- 1- Date du prochain CODIR : 2 dates avaient été proposées le 7 ou le 14 avril avec comme lieu Puget sur Argens. Le choix s'est porté sur le 14 avril, le lieu de Puget sur Argens ayant été retenu afin qu'il soit connu des membres du comité directeur et permettre ainsi une réflexion sur le devenir de ce site (statut quo, vente ou location). CODIR sur toute la journée, sans les présidents de Commissions Régionales.
- 2- Présentation des futures Assises des SCA :
 - a. Elles auront lieu le 1^{er} décembre ou le 8 décembre à Hyères. Le budget prévu de 2000€ dans le budget prévisionnel pour l'AG 2018 qui n'aura pas lieu sera déplacé sur les Assises des SCA. Les Membres du Codir donnent un accord unanime pour la poursuite de ce dossier, géré par notre responsable des SCA Philippe BERNARDI.
 - b. Une cellule de soutien en cas de problème administratif réglementaire pour les structures de PACA va être créée avant l'été, elle comprendra 5 membres dont Philippe BERNARDI, Philippe PEYRUSSE, Jean Claude JONAC Président de la Juridique, notre CTS Yann RUELLO et un Avocat de droit administratif (en attente).
- 3- Projet Journée nationale plongée : Prévention et Protection des Praticants, le 30 mars à Toulon, palais Neptune. Apparition de ce projet il y a quelques jours, issu de la DDJSCS du Var, soutenu par le Ministère et la Préfecture du Var. Sujet délicat car à la fois loco-régional et national. Réaction rapide de Fred DI MEGLIO, explication du Président de la façon dont cela devrait être résolu, les échanges avec le DTN et la rencontre directe prévue avec les représentants de la DDJSCS du Var organisateurs. Le Comité PACA sera intervenant sur cette journée, car c'est un axe de la politique de développement territorial du Comité régional.
- 3- Les PV du Codir : Ils seront envoyés à nos Structures à distance pour être rendus public, suivant l'accord des membres du Codir. Ils seront acheminés par paquets mails afin d'éviter la mise sous SPAM.
- 4- Le Projet quadriennal de développement territorial régional du comité (déjà adressé aux membres du CODIR) sera envoyé aux Présidents des Codep et aux Présidents de Commission.
- 5- Le Dossier d'Hélène RICARD
 - a. Rappel historique : Hélène RICARD nous a fait part d'une demande de rupture conventionnelle juste avant l'AG du 9 décembre, pour raisons personnelles totalement justifiées. La demande de dossier a été faite auprès de l'expert-comptable et du service social de celui-ci. Deux questions ont été soulevées et résolues : d'une part la possibilité de chômage après la rupture conventionnelle (au vu de l'âge de + 62 ans mais avec trimestres incomplets pour retraite totale) et d'autre part le retard différé dans le paiement du chômage en cas d'indemnité supra légale. Plusieurs rencontres ont été faites entre le Président et la salariée, avec à chaque fois présence d'un membre du CODIR en plus.
 - Il a été convenu d'une indemnité légale correspondant à son ancienneté (plus de 29 ans) + 1 mois d'indemnité supra légale + congés payés non pris. D'autres options ont été vues mais non réalisables.
 - Le départ d'Hélène est prévu au 31 mars 2018
 - La solution administrative a été résolue avec passage de notre secrétaire comptable en télé travail d'un mi-temps à un plein temps, qui sera réalisé au 1^{er} mars pour la jonction.

- A la demande de Fred, Alex POLLINO a accepté d'intégrer une provision de charges et contentieux dans le budget de CA final au 9 décembre 2017, tenant compte du montant de la rupture conventionnelle, afin de minimiser l'impact sur le budget PACA

Vote pour l'accord concernant la rupture conventionnelle d'Hélène : **Abstention** : 1 -**Refus** : 1 -**Acceptation** : 15
Résolution = Accord du Comité Directeur présent pour le dossier tel que finalisé de rupture conventionnelle.

Fin de la séance Comité Restreint : 20h00

Le Président

Fred DI MEGLIO



PV du CODIR Elargi PACA FFESSM du 25 janvier 2018

Présents : tous les membres du CODIR, sauf excusés M. TOURRETTE, Valérie HUET, André RAUCH,

Présents : tous les Présidents de Commissions

Invités : Présidents CODEP , présents sauf excusé Guillaume VIAL (Président Codep 04, représenté par Codep 05)

Présent : Yann RUELLO CTS

Invité : le DTN Richard THOMAS

Conformément à l'ordre du jour réalisé par le Président, la réunion est dédiée aux commissions.

Fred Di MEGLIO présente le DTN Richard THOMAS à l'assemblée. Celui-ci a profité de cette allocution pour présenter le travail de haut niveau avec le plan de performance fédérale et pôle France NAP sur Aix en Provence.

Les personnes présentes sont présentés à leur tour : le CTS Yann RUELLO, les membres du CODIR, nos secrétaires salariées et pour terminer les Présidents de Commissions.

Début de séance: 20h10

Fred DI MEGLIO présente ses vœux et annonce le début de la réunion, un long préambule est donné sur les axes politiques du Conseil Régional et notre plan de développement quadriennal territorial afin que les Commissions appréhendent davantage les orientations à développer à leur niveau. Il est montré aux Commissions l'imposant document annuel « action/action » qu'a dû remplir le Président avec l'aide du CTS pour la Région PACA.

Annonces par le Président des décisions prises en Comité Directeur restreint. La future réunion de CODIR du 14 avril sera en Restreint sans les Commissions. Information concernant le mode opératoire finalisé pour la rupture conventionnelle d'une de nos salariées.

Plusieurs points sont abordés:

1. Le site WEB: François LIZERO et Jean Lou FERRETTI présentent le plan du futur site qui est en construction avec une Société spécialisée (suite à plusieurs appels d'offres faits). Ils ont demandé-à tous les Présidents de Commissions une fiche d'information concernant l'activité de leur commission respective. Chacun aura à charge de mettre à jour son espace web. Une formation faite par le fournisseur est prévue. Prévision mise en ligne fin mars, amortissement sur 4 ans.
nom de domaine du site: www.ffessm-paca.fr

2. Equipe Technique Régionale (ETR). Elle a été demandée par la DRJSCS et une convention a été signée. Explication du principe de fonctionnement. C'est le regroupement de personnes du Comité, dédié à l'évolution de la politique sportive fédérale.
Georges COPPOLA Vice Président en est le référent (y représentant le Président régional). Yann RUELLO, notre CTS, en est le coordinateur (y représentant le DTN qui participe à la signature de cette ETR). Les autres membres sont les Présidents des Commissions Sportives de Compétition, auxquels ont été ajouté Jean Claude JONAC Vice Président au titre de la Juridique, Serge GEAIRAIN pour les Jeunes, André GROUSSET pour la médicale, Véronique LAMARE pour l'environnement, François SCORSONELLI pour le reportage photographique inter commissions, et Brigitte SCORSONELLI pour la féminisation. Des réunions sont prévues au cours de l'année, le CODIR de ce soir en est la réunion inaugurale.
3. La trésorerie des commissions: Présentation par Christine LACROIX et par Sandrine SAUGE MERLE du fonctionnement. Sandrine s'occupera de suivre la trésorerie des commissions (doc joint).
4. Les adresses mails: les Présidents de commissions sont d'accord pour avoir une adresse mail dédiée à leur commission.
5. Acronyme PACA: il va disparaître à la demande du Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et sera représenté par celui de Région Sud. On va attendre au moins un an avant de procéder à des modifications.
6. Les Locaux immobiliers PACA. Les locaux de CA et de PA seront mis au nom de PACA dès que les notaires auront procédé aux modifications de propriétés. Y travaillent Bernard GAUTHIER, Henri ROYER et Fred Di MEGLIO.
 - Concernant les locaux de CA, celui de Golf Juan est utilisé pour moitié par le CODEP 06, ceux de Puget sur Argens sont très peu utilisés par contre par la Région et jamais par le CODEP 83. Une réflexion sur son devenir à plus ou moins long terme est commencée, quant à la conservation de ce dernier.
 - Les Locaux du siège à Marseille sont régulièrement occupés par des formations et des réunions. Un planning a été instauré dans ce sens.Brigitte SCORSONELLI a la charge d'organiser les plannings d'utilisation des différentes salles des différents locaux (pour celui de Golfe Juan, c'est en relation avec Jean Lou FERRETTI).
7. Tour de table des Commissions. Chaque Président a nommé ses Vice Présidents afin que la commission soit représentée impérativement à chaque réunion. Chacun a présenté sa commission et annoncé ses engagements et son prévisionnel d'activités pour l'année et parfois avec des orientations sur la mandature.

Fin de séance : 22H10. Réunion suivie d'un goûter dinatoire organisé par la Secrétaire Générale.

Le Président. Frédéric DI MEGLIO

